La Crise Ministérielle

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

M. Piétri poursuit ses consultations

M. Malvy estime que l'horizon politique s'est bien éclairci

A 14 h. 55, M. Malvy arrive au Ministère de la Marine. Interrogé sur la manière dont se déroulent les pourparlers de M. François Piétri, le président de la Commission des Finances de la Chambre a déclaré :

« Mon avis est que l'horizon politique s'est bien éclairci depuis hier. L'assouplissement apporté par M. Piétri à la formule concernant les pleins pouvoirs, a provoqué une heureuse détente à la Chambre. »

Il est permis d'espérer, dans ces conditions, qu'un revirement se produira et que peut-être les parlementaires qui ont voté contre le Cabinet Fernand Bouisson pourront soutenir celui que va constituer M. François Piétri.

A 16 heures, M. François Piétri, accompagné de MM. Tajasque, chef de son cabinet et Barrachin, député, revient au Ministère de la Marine. Il reçoit aussitôt, dans son cabinet, M. Malvy, président de la Commission des Finances de la Chambre.

A 15 h. 15, MM. Léon Blum et Vincent-Auriol, délégués des Groupes parlementaires S.F.I.O., arrivent au Ministère de la Marine où ils seront reçus par M. Piétri après le départ de M. Malvy.

A 15 h. 30, M. Malvy, sortant du cabinet de M. Piétri, confirme son impression que la détente qu'il a constatée dans les milieux parlementaires facilitera la tâche de M. Piétri qui désire aboutir.

« Quant à nous, Radicaux, dit-il, nous espérons vivement que M. Piétri réussira et que la crise ne se prolongera pas davantage. Elle a déjà trop duré. »

MM. Léon Blum et Vincent-Auriol gardent le silence

Un quart d'heure après, MM. Léon Blum et Vincent-Auriol sortent à leur tour du cabinet de M. François Piétri. M. Léon Blum met le doigt sur la bouche pour indiquer qu'il ne peut rien dire. M. Vincent-Auriol se refuse également à toute déclaration.

Quelques instants après, M. Piétri lui-même quitte le Ministère de la Marine pour aller rendre visite à M. Joseph Caillaux au Ministère des Finances.

M. Laurent-Eynac déclare...

En quittant le ministère de la Marine quelques minutes après M. Piétri, M. Laurent-Eynac a fait les déclarations suivantes aux journalistes :

« Je suis venu donner à M. Piétri l'opinion de mon groupe, la gauche radicale, dont je suis le président. Nous sommes d'avis qu'il faut aboutir à la constitution rapide d'un ministère qui puisse se présenter sans délai devant les Chambres ».

M. Laurent-Eynac a ajouté qu'il avait eu, à la Chambre, l'impression que de nombreux parlementaires n'appartenant pas à son groupe estimaient également que la crise devait être rapidement résolue.

Suprêmes consultations

Poursuivant ses consultations, M. Piétri s'est rendu, à 15 h. 45, au ministère des Finances, où il a eu un entretien d'un quart d'heure environ avec M. Joseph Caillaux.

En quittant le cabinet du ministre, M. Piétri s'est refusé à toute déclaration, se bornant à dire qu'il retournait au ministère de la Marine, afin d'y reprendre ses conversations.

M. François Piétri revient, à 1 h. 15, au ministère de la Marine, où il reçoit aussitôt M. Chautemps, qui était arrivé quelques minutes auparavant.

A 16 h. 30, M. Camille Chautemps sort du cabinet de M. François Piétri. M. Camille Chautemps confirme aux journalistes qui l'interrogent les bonnes dispositions de ses collègues radicaux à l'égard de M. François Piétri :

— Tous ? demande un confrère à M. Chautemps.

— Parfaitement, tous ! Pour les autres, je ne peux rien vous dire. Mais je suis heureux de vous faire savoir que mes collègues de mon parti sont parfaitement disposés à faciliter la tâche du président du Conseil.

Quelques minutes après, M. François Piétri quitte lui-même son cabinet pour se rendre à l'Elysée. Il se borne à dire aux journalistes qu'il leur fera une déclaration à son retour de la présidence de la République.

M. Piétri renonce

M. François Piétri, qui était venu, à 16 h. 45, mettre le président de la République au courant de ses négociations, a quitté l'Elysée à 17 h. 15. Il a fait aux journalistes la déclaration suivante :

« J'avais envisagé, dans un intérêt de collaboration et d'entente, une formule transactionnelle, mais qui exige, pour éviter le danger d'une nouvelle crise, le concours de tous les partis à la Chambre.

» J'ai, je dois le dire, rencontré chez les uns et chez les autres un souci très loyal de conciliation, mais il ne m'est pas apparu que les efforts et les sacrifices immédiatement nécessaires avaient, sous cette forme, la certitude d'aboutir, et je n'ai pas voulu prolonger davantage ma tentative ».

Après avoir fait sa déclaration à la Presse, M. Piétri l'a commentée en faisant remarquer qu'il s'était attaché à une tentative parlementaire en se mettant en relation avec tous les groupes sans exception, et il a, à nouveau, rendu hommage à la bonne volonté de tous ses collègues du Parlement.

« On doit revenir à une formule plus autoritaire des pleins pouvoirs »

M. François Piétri, de retour au ministère de la Marine après avoir donné sa réponse au président de la République, a déclaré aux représentants de la Presse que, dans les circonstances présentes, il n'avait pas voulu poursuivre davantage ses conversations, car le pays ne comprendrait pas qu'un gouvernement ne soit pas constitué dans le plus bref délai.

« J'ai, a-t-il poursuivi, tenté de mettre debout une formule plus parlementaire que celle envisagée précédemment. **Je pense que l'on doit revenir à une formule plus autoritaire des pleins pouvoirs, qui a des chances maintenant d'aboutir ».**

M. BOUISSON EST APPELÉ A L'ÉLYSÉE

A 17 h. 30, M. Fernand Bouisson, mandé par M. le président de la République, arrive à l'Elysée, conduisant lui-même sa voiture automobile. M. Fernand Bouisson, dans les conversations courtes qu'il a eues avec les membres de la Presse, déclare qu'il s'attend, comme on le suppose, à ce que le président de la République lui offre à nouveau la mission de former le cabinet. Mais il laisse entendre qu'il n'est pas disposé à accepter en raison des difficultés qu'il a précédemment rencontrées.

« Je ne suis pas un enfant », dit-il en rentrant à l'intérieur du palais de l'Elysée.

A 17 h. 55, M. Fernand Bouisson quitte l'Elysée en déclarant aux journalistes que le président de la République l'avait consulté en qualité de président du Conseil, assurant l'expédition des affaires courantes.

M. HERRIOT CHEZ M. LEBRUN

M. Edouard Herriot arrive à 18 h. au Palais de l'Elysée. Il est aussitôt introduit auprès du président de la République.

A 18 h. 25, M. Edouard Herriot quittait l'Elysée. « J'ai été, dit-il en réponse aux questions des journalistes, appelé en consultation par le président de la République. Vous allez savoir dans quelques instants quelle est la personnalité qu'il va faire appeler pour lui demander de constituer le cabinet ».

M. YVON DELBOS REFUSE DE FORMER LE CABINET

A 19 heures précises, M. Yvon Delbos, président du groupe radical et radical-socialiste de la Chambre des députés, arrive à l'Elysée.

Il est immédiatement introduit dans le cabinet de M. Albert Lebrun.

Le président de la République a offert à M. Yvon Delbos de constituer le cabinet. M. Delbos a décliné cette mission.

M. Yvon Delbos a fait à la Presse, en sortant de l'Elysée, à 19 h. 30, la déclaration suivante :

« M. le président de la République a bien voulu me faire l'honneur de me demander de constituer un gouvernement. Je lui ai répondu que, très touché de cette marque de confiance, je ne pouvais cependant assumer la tâche qu'il me proposait. En effet, le problème essentiel qui se pose est d'ordre financier et je n'ai pas, en ces matières, une compétence spéciale. J'estime, par ailleurs, n'ayant été ministre qu'une fois, n'avoir pas une expérience suffisante pour être chef du gouvernement ».

M. PIERRE LAVAL ACCEPTE UNE SECONDE FOIS

A 19 h. 35, M. Pierre Laval quitte le Quai d'Orsay pour se rendre à l'Elysée, où l'a fait appeler le président de la République, qui lui demande de constituer le Cabinet.

« En présence de la gravité de la situation... je vais constituer le Gouvernement »

A 20 h. 10, M. Pierre Laval, en quittant l'Elysée, a fait aux membres de la presse la déclaration suivante :

« M. le Président de la République vient de me confier de nouveau la mission de constituer le Cabinet. Hier, après avoir examiné la situation, j'ai procédé à un certain nombre de consultations. J'ai dû décliner cette offre. Diverses combinaisons ont été envisagées qui n'ont pu aboutir, en dépit de l'autorité incontestée des hommes politiques auxquels il avait été fait appel. Le président du groupe radical et radical-socialiste, M. Yvon Delbos, qui vient de me précéder ici, a, lui aussi, décliné cette mission.

« **En présence de la gravité de la situation, je n'ai pas le droit de me dérober au devoir.** J'ai répondu à l'appel du chef de l'Etat. **Je vais constituer le gouvernement.** »

M. Pierre Laval veut aboutir immédiatement

A 21 heures, M. Pierre Laval reprend ses consultations et reçoit tout d'abord une délégation du parti radical composée de MM. Herriot, président du parti, Albert Sarraut, Martinaud-Deplat, Camille Chautemps.

Puis il reçoit M. Chevalier, directeur du cabinet du président du Conseil dans le ministère Flandin.

La délégation radicale-socialiste, reçue à 21 heures par M. Pierre Laval, se complète par l'arrivée de MM. Yvon Delbos, Rucart, René Richard, Camille Ferrand, Mazé, Campinchi et Jouffrault.

On voit arriver, à 21 h. 10, M. Fernand Bouisson.

A 21 h. 10, arrive à son tour aux Affaires étrangères, M. Théodore Steeg ; il est aussitôt introduit auprès du président du Conseil.

De leur côté, MM. Mendel, Cathala et Rollin, arrivés quelques instants auparavant, sont conduits auprès du président Laval.

A 21 h. 15, MM. Chevalier, directeur, et Dupart, chef adjoint du cabinet de M. P.-E. Flandin quand celui-ci était président du Conseil, sortent du cabinet de M. Pierre Laval.

Ils annoncent que M. Pierre Laval a fait appel à la collaboration de M. P.-E. Flandin, qui a accepté. Ils pensent que le cabinet de M. Pierre Laval sera constitué dans la nuit.

De son côté, M. Pierre Laval a déclaré qu'il apporterait avant une heure du matin la liste de ses collaborateurs au président de la République.

AU GROUPE RADICAL-SOCIALISTE

Contrairement à ce qui s'était passé la veille, il n'y a eu qu'une seule réunion du groupe radical-socialiste à la Chambre. Elle s'est tenue à la fin de l'après-midi, lorsque M. Edouard Herriot est venu rendre compte de l'entrevue qu'il venait d'avoir avec le président de la République.

Aucune communication officielle n'a été faite à l'issue de cette réunion. Bien que des renseignements contradictoires aient été donnés sur ce qui s'est passé à la réunion, il semble que M. Edouard Herriot ait demandé, comme conclusion à son exposé, quels étaient ceux de ses collègues qui seraient partisans d'un gouvernement de « Front Commun ». Nul dans l'assistance n'aurait acquiescé.

D'après une autre version, M. Herriot aurait indiqué que, personnellement, il avait décliné l'offre qui lui était faite de constituer un gouvernement et aurait prié ceux de ses collègues qui seraient disposés à accepter cette mission de se faire connaître. Personne n'ayant répondu à cet appel, le président du groupe, M. Yvon Delbos, aurait été prié de faire part au Président de la République de l'état d'esprit du groupe.

UN APPEL DE LA CONFÉDÉRATION NATIONALE DES A. C.

La Confédération Nationale des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre nous communique l'appel suivant :

« Pour le pays, les anciens combattants français venus de tous les points de l'horizon politique, groupés et unis dans leur Confédération Nationale, au nombre de 3 millions et demi. Soucieux de l'intérêt supérieur du pays qu'ils ont sauvé, décidés à le défendre avec énergie contre tous risques extérieurs, à le débarrasser de l'oppression des puissances économiques et financières, à juguler la spéculation, à réagir contre la faiblesse des politiciens, se déclarent prêts, au-dessus de toutes préoccupations de partis : à combattre tout gouvernement dont les membres ne présenteraient pas les garanties nécessaires au point de vue de leur passé, de leur moralité, de leur sens civique et de leur caractère. Par contre, ils soutiendront de leur autorité morale tout gouvernement d'hommes résolus, dévoués au salut de la nation, choisis sans considération de dosages, comprenant des représentants des diverses forces vives du pays en vue d'assurer « la défense des libertés républicaines, le redressement moral et financier, les réformes politiques et administratives, la rénovation économique et sociale demandés par le Conseil d'administration confédéral dès le 8 février 1934 et formulés par le Conseil national, le 25 mars 1934 », et d'obtenir des Français, dans un esprit de justice, d'union, de réalisme et d'idéalisme à la fois, après répression et suppression radicale des abus de tous ordres, les sacrifices qui s'avéreraient nécessaires et opérants.

» L'entrevue du bureau confédéral avec certains hommes politiques, fait ressortir une complète compréhension des véritables mobiles qui animent la génération du feu.

» Pour éviter toute fausse interprétation de son action, le Conseil d'administration a décidé d'exposer sa doctrine et les mesures qui s'imposent avant tous sacrifices.

» Anciens combattants, victimes de la guerre, assistez tous au meeting qui aura lieu le vendredi 7 juin 1935, salle Wagram, à 20 h. 30, sous la présidence de Georges Rivollet, assisté de Jean Volney et des représentants des associations confédérées. »

UNE AFFICHE DES CROIX DE FEU

Les Croix de Feu et Volontaires Nationaux ont fait apposer une affiche dont voici le texte :

« Les caisses de l'Etat sont vides. La paix est incertaine. Le peuple attend du travail et du pain. Un gouvernement ose dire au Parlement : « Nous combattons les spéculateurs, laissez-nous travailler. En moins de 24 heures il est renversé. Députés de droite et de gauche, esclaves des internationales, capitaliste ou marxiste, vous préparez la guerre civile. Halte-là ! »

L'ACQUITTEMENT de M. René Renoult

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Me Pierre Saint-Marc, avocat à la Cour de Cassation, vient certifier ensuite l'honorabilité de M. René Renoult, puis M. Gaschaud, ancien directeur d'un Consortium de Pétroles dont l'ancien Garde des Sceaux était l'avocat, explique dans quelles circonstances celui-ci annonça qu'il ne pouvait plus se charger des intérêts du Consortium.

— Des projets parlementaires tendaient à faire attribuer le monopole des pétroles à l'Etat. M. René Renoult nous a annoncé, déclare le témoin, qu'il ne pouvait continuer à être notre conseil. Cela se passait en 1919.

Voici M. Louis-Alexandre Laloy, directeur d'une Société laitière dont M. Renoult était également l'avocat.

— En 1927, des poursuites étant engagées contre cette Société laitière, poursuites qui se terminèrent par un non-lieu, M. René Renoult refusa le dossier qui lui était offert, estimant qu'il ne pouvait plaider dans un procès où l'intérêt public était en jeu.

La même histoire recommence avec M. Jacques Menasché, banquier. Il s'agit cette fois d'une affaire de Finances et de chaussures.

On entend encore M. Baillet, avocat à la Cour, qui évoque la mémoire et la mort héroïque au front de guerre de M. André Renoult, frère de M. René Renoult.

Le Réquisitoire

Puis dans une attente impressionnante, au milieu d'un grand silence, le procureur général Roux se lève et commence son réquisitoire.

« Je veux, Messieurs, garder les sentiments qui m'oppressent, cette tristesse que j'éprouve et l'obligation de l'austère devoir devant cet homme si connu au Palais et dont j'ai lu la longue énumération des titres : seize ans député, quinze ans sénateur, huit fois ministre. »

Le procureur général retrace à grands traits ce qu'était Stavisky en 1916, où il fut condamné à la requête d'une partie civile dont M. Renoult, lui-même fut l'avocat. Stavisky n'a pas été choisir René Renoult de gaîté de cœur, car celui-ci l'avait fait condamner à 8 mois de prison. Stavisky a été conduit vers René Renoult par M. Marcel Caen. A tout prix, Stavisky devait obtenir sa liberté. Cette liberté reconquise, M. René Renoult avait terminé sa tâche (mouvements). Puis le procureur explique aux jurés le délit de trafic d'influence tel qu'il est retenu par le Parquet contre M. Renoult.

En terminant son réquisitoire, le procureur général Roux laisse aux jurés le choix dans l'application de la peine.

« Mais, affirme-t-il, vous devrez faire un grand exemple, et prononcer une condamnation pénale. »

Sur ces mots, le procureur général se rassied.

La Défense

Il y a trois avocats pour M. René Renoult.

C'est Me Bibet qui prend le premier la parole.

Tout de suite, il s'élève contre les poursuites intentées contre M. Renoult, qui « heurtent, dit-il, la justice, le droit et l'équilibre d'esprit ».

Après une vive démonstration de ce qu'il appelle l'inanité du délit, le défenseur estime que l'heure de la Justice est enfin venue. Mais pour lui, il y a de véritables responsables dans l'affaire Stavisky et ils se sont habilement réfugiés, celui-ci à la Cour de Cassation, cet autre au Conseil d'Etat.

Me Ribet demande aux jurés de prononcer l'acquittement de M. René Renoult.

Un autre avocat de M. René Renoult, Me Vallier, montre aux jurés comment ce procès se présente sous l'aspect du droit. Lui aussi n'hésite pas à affirmer que les vrais responsables dans l'affaire Stavisky ne sont pas venus à cette audience.

A 18 h. 30, Me André Berthon se lève pour prononcer quelques mots seulement :

« La cause est entendue. Je pense que ce douloureux calvaire va se terminer. »

LE VERDICT

On donne lecture aux jurés de l'unique question qui leur est posée sur le crime de trafic d'influences. Le jury se rend dans la salle de délibération. L'audience est suspendue.

M. René Renoult se retire avec ses défenseurs.

A 19 h. 45 exactement, l'audience est reprise et le jury rentre en séance. Au milieu d'un silence impressionnant, le président du jury se lève et déclare :

« Sur mon honneur et ma conscience, devant Dieu et devant les hommes, la réponse des jurés est non. »

M. René Renoult est donc acquitté.

RICHELIEU EN TIMBRE-POSTE

En vue de commémorer le tricentenaire de la fondation de l'Académie Française, M. Mandel fait procéder à l'émission d'un nouveau timbre-poste à l'effigie du cardinal de Richelieu, qui sera mis en vente le 10 juin et dont la valeur d'affranchissement sera de 1,50.

JOAN CRAWFORD « Déesse du Soleil »

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

« Il est également très important d'enduire la peau d'un corps gras afin d'éviter qu'elle se dessèche. »

Joan Crawford se sert d'un mélange très simple.

« Sauce vinaigrette »

« Vous allez rire, dit-elle, mais c'est [illegible] sauce vinaigrette [illegible] pourrez le mélanger [illegible] moitié d'huile d'olive et une moitié de vinaigre. On peut en remplir une bouteille ; mais il faut avoir soin de la mélanger proprement avant de s'en servir. »

Cependant la « sauce vinaigrette » n'est employée que la deuxième semaine. Premièrement, afin de protéger la peau encore très délicate, Joan s'enduit de [illegible]. L'huile et le vinaigre contribuent à donner à la peau cette teinte dorée que les adeptes du bain de soleil font tant d'efforts pour obtenir.

Joan prend toujours ses bains de soleil dans son jardin, s'étendant dans une tente sans toit. Pour s'habituer graduellement à la chaleur, elle expose premièrement son dos, puis se retourne... et ainsi de suite. En plein été, lorsque ses bains de soleil durent deux ou trois heures, elle fait deux ou trois plongeons dans sa piscine pour en couper la monotonie.

« J'ai souvent entendu dire qu'il était dangereux de nager lorsqu'on a très chaud, dit-elle. Personnellement, je n'en ai jamais ressenti le moindre malaise. »

A cause des exigences de l'écran, Joan ne peut cependant se permettre de devenir trop brune. Un hâle trop prononcé ferait paraître son visage très sombre, alors qu'un hâle moins foncé la dispense de maquillage. Aussi, durant l'été, et même pour l'écran, la vedette se contente de rougir ses lèvres et de souligner légèrement ses cils et sourcils.

L'infatigable Joan ne reste pas inactive durant ses longues séances au soleil. Ses yeux protégés de lunettes de couleur, elle lit, ou étudie le [illegible] prochain film, ou encore elle dicte son courrier à sa secrétaire.

AU PAYS D'ANTINÉA

LE DRAME MYSTÉRIEUX DU HOGGAR

Suicide, meurtre ou criminel abandon ?

Alger, 6. — Le drame qui se déroula sous le ciel de feu du Sahara n'avait pour cause, croyait-on, jusqu'à présent, que l'imprudence des automobilistes, qui étaient partis sans le ravitaillement nécessaire en cas de panne et qui avaient pris une piste détournée plus longue que la route régulière.

Doit-on attribuer à d'autres mobiles la mort de Mrs Knight, la femme de l'aviateur anglais tué pendant la course Londres-Melbourne, et de M. Peyton ? On insinue que, résolue à se donner la mort, Mrs Knight avait choisi ce moyen romantique de se tuer et avait incité, sous un prétexte quelconque, ses compagnons à délaisser la bonne piste.

On dit aussi que Mrs Knight, complètement ruinée, voulait s'approprier 200.000 francs que portait sur lui M. Peyton. Elle aurait tué son compagnon au cours de leur marche sous le soleil implacable, puis, bouleversée de n'avoir pas trouvé l'argent qu'elle désirait, elle se serait donné la mort.

Dans le sac de Mrs Knight on retrouva une lettre rédigée en anglais, et ainsi conçue :

« Mon cher Jacques,

» J'espère que tu as réussi, pour moi, tout est fini... Nous n'avons plus d'essence et plus d'eau... Qu'il est dur de s'ouvrir les veines ! »

Quand on connut cette lettre, une autre hypothèse surgit. M. Peyton et Mrs Knight se seraient vus contraints de s'éloigner sous la menace de leurs compagnons égoïstes.

Des armes abandonnées à la consigne d'une gare parisienne

Elles auraient appartenu à des complices des auteurs de l'attentat de Marseille

Une découverte étrange a été faite par un contrôleur des chemins de fer de l'Etat chargé d'examiner les colis laissés en souffrance dans les consignes des gares.

En ouvrant une valise déposée à la gare Saint-Lazare au début d'octobre 1934, l'employé constata qu'elle contenait différentes armes, notamment une grenade et plusieurs mitraillettes.

Le commissariat spécial, aussitôt avisé, s'aperçut que ces armes étaient identiques à celles trouvées en possession du meurtrier du roi Alexandre lors de l'attentat de Marseille.

On peut donc supposer, la date de dépôt de la valise correspondant au séjour à Paris des terroristes croates, que ces armes tenues en réserve pour un second attentat en cas d'échec du premier, ont été abandonnées par les complices de Kelemen.

Le Parquet ayant fait apposer les scellés sur la valise a prescrit une enquête pour rechercher l'origine et la destination de ces armes, cette découverte étant de nature à ruiner tout le système de défense des inculpés qui prétendent n'avoir tenu qu'un rôle passif.

LA CONFÉRENCE DANUBIENNE

L'Allemagne pose des conditions à sa participation

Rome, 6. — On apprend que l'Allemagne participera à l'éventuelle conférence danubienne de Rome, mais aux conditions suivantes : 1° L'engagement de non-immixtion dans les affaires d'Autriche sera égal pour tous les signataires ; 2° Cet accord plurilatéral ne sera pas doublé de pactes d'assistance mutuelle bilatéraux. Toutefois, là où des accords bilatéraux ou des pactes d'assistance mutuelle seraient indispensables, l'Allemagne poserait comme condition que la force de ceux-ci fut connue avant la signature de la convention générale de non-immixtion.

M. MUSSOLINI A ÉTÉ VICTIME D'UN LÉGER ACCIDENT

Rome, 6. — Pendant sa promenade matinale, le Duce s'est heurté à une branche. M. Mussolini a été blessé légèrement au front et à la main. Cet incident n'a pas empêché le Duce de travailler comme d'habitude, et il a assisté le soir au gala offert pour l'anniversaire du roi George, bien que son œil fut considérablement enflé.

UNE VIEILLE AFFAIRE D'ESCROQUERIES aux dommages de guerre

Elle est évoquée devant le tribunal correctionnel de Lorient

Lorient, 6. — Une affaire d'escroquerie aux dommages de guerre et d'infraction à la loi sur les sociétés, qui remonte à une quinzaine d'années, est évoquée aujourd'hui devant le tribunal correctionnel. Il s'agit des sociétés [illegible] « Soieries de Montdidier » et [illegible] « La Hennebontaise », que le parquet de Lorient fut chargé d'instruire dès 1924 en raison de leur connexité. Quatre membres du Conseil d'administration, MM. Augustin Meaux, ingénieur des travaux publics en disponibilité depuis plusieurs années, [illegible], ancien [illegible], Sabot, ancien notaire [illegible] Rolland, ancien banquier à Rennes, actuellement en prison, sont poursuivis pour escroquerie ou complicité et émission illégale d'actions et délit de publication de faits faux et de mauvaise foi. Il s'agit de 8.458.674 fr. de dommages de guerre attribués à un sieur Philippe, de Lorient, [illegible], et qui toucha trois millions, alors que les matériaux d'une vieille usine [illegible] de Montdidier était [illegible] seulement [illegible].000 francs. La procédure a traîné pendant des années en raison de divers incidents.

Entre-temps, le ministre des Régions libérées avait suspendu le paiement et il est partie civile.

Les débats dureront jusqu'à samedi.

LES MANIFESTATIONS contre le Grand-Orient et le « Petit Journal »

Un jeune homme, originaire de Marquette-lez-Lille, figure parmi les personnes arrêtées

A la suite des manifestations qui se sont produites à Paris jeudi, comme nous l'avons rapporté hier, et au cours desquelles des vitres ont été brisées au Grand-Orient et au « Petit Journal », huit personnes ont été arrêtées.

Ce sont : Pierre-Marie-Stanislas Bontard, né le 11 janvier 1910 à Versailles, employé de commerce, 20, rue de l'Yvette ; Aristide-Alphonse Corre, né le 29 décembre 1895 à Brest, se disant homme de lettres, 86, rue Raynouard ; Jean Hoffner, né le 8 juin 1909 à Epinal, inspecteur d'assurances, 90, rue de l'Abbé-Groult ; Henri Salesses, né le 19 janvier 1912 au Raincy, 22 bis, avenue du Parc-Saint-James, à Neuilly ; Richel-Raymond-Amédée Haubourdin, né le 15 août 1910 à Marquette-lez-Lille, comptable, demeurant en hôtel, avenue du Père-Lachaise ; René-Maurice Fourier-Ruelle, né le 25 mars 1913 à Nancy, étudiant, 71, rue du Cherche-Midi ; Emile-Lucien Gerbaux, né le 4 avril 1907 à Paris, comptable, 7, avenue des Bourets, à Champigny, et Mario Genotte, né le 9 février 1907 à Missery (Côte-d'Or), camelot, 86, rue Raynouard.

Tous ces manifestants ont prétendu, bien entendu, n'appartenir à aucune formation politique. Ils n'en ont pas moins passé la nuit au poste, en attendant qu'il soit statué sur leur sort.

LA LOTERIE NATIONALE

Le tirage de la septième tranche

La septième tranche de la Loterie Nationale 1935, dont le tirage est annoncé pour le 21 juin courant, comporte, à la différence des précédentes, un gros lot de trois millions de francs et se compose de 1.200.000 billets.

Pour répondre à de nombreuses demandes de renseignements, le secrétariat général précise que le tirage s'effectuera, comme par le passé, au moyen des six sphères bien connues du public, contenant chacune dix boules respectivement numérotées de zéro à neuf. Toutefois, la sphère de gauche, affectée aux centaines de mille, contiendra douze boules numérotées de zéro à onze inclusivement.

Si, pour le tirage du gros lot, l'on extrait, par exemple, 7 de la sphère des unités, 4 de la sphère des dizaines, 0 de la sphère des centaines, 1 de la sphère des mille, 3 de la sphère des dizaines de mille, 11 de la sphère des centaines de mille, le billet portant le n° 1.131.047 sera proclamé gagnant.

UN CULTIVATEUR TUÉ PAR L'AUTO DE Me RAYMOND HUBERT

On mande de Moulins qu'une voiture conduite par Mme Raymond Hubert, femme de l'avocat à la Cour d'appel de Paris, et dans laquelle avait pris place son mari, a heurté et tué, sur la route de Moulins à Gannat, au lieu dit Mayet-d'Ecole, M. Antoine Gendre, 68 ans, cultivateur au Mayet-d'Ecole.

Continuant sa course, la voiture a renversé un poteau télégraphique et s'est arrêtée à 10 mètres du lieu de l'accident. M. et Mme Raymond Hubert sont indemnes.

LE CONGRÈS NATIONAL DE L'U. N. C. S'EST OUVERT HIER A BREST

Le Congrès national de l'Union nationale des combattants s'est ouvert hier matin, à Brest, sous la présidence de M. Georges Lebecq.

Prenant la parole, ce dernier a souligné la gravité des événements. « Dans les questions d'ordre moral et d'ordre civique, a-t-il dit notamment, pour lesquelles vous aurez à trouver une solution dans ce congrès, vous n'aurez qu'une pensée : vous préparer à l'action que nous devons engager demain ».

Aussitôt après le discours du président, les diverses Commissions se sont installées dans leurs bureaux. La quatrième Commission (redressement moral) a pour président M. Aimé Goudaert (Nord).

A 11 heures, les membres du comité directeur et des bureaux des sections départementales se sont rendus à la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville, où un vin d'honneur leur a été offert par la municipalité. M. Jacques Henry, sous-préfet ; le vice-amiral Laurent, préfet maritime, et toutes les autorités militaires, maritimes et civiles, assistaient à cette réception. Au nom du sénateur-maire, M. Le Gorgeu, retenu à Paris, M. Lullien, premier adjoint, a souhaité la bienvenue aux congressistes.

MORT DU GÉNÉRAL-VICOMTE BYNG DE VIMY

Londres, 6. — Le vicomte Byng de Vimy est décédé ce matin, des suites d'une intervention chirurgicale, dans la propriété de Thorpe Hall (Essex).

Lord Byng, qui était âgé de 73 ans, avait reçu son titre en 1919, pour le rôle qu'il avait joué dans la défense des coteaux de Vimy. Il commandait alors la troisième armée anglaise sur le front français.

Second fils du comte de Strafford, il était entré dans la carrière des armes dès l'âge de 20 ans et devait rapidement se distinguer au cours de l'expédition au Soudan en 1884, puis de la guerre sud-africaine.

Pendant la grande guerre, il fut successivement envoyé aux Dardanelles où il reçut le grade de lieutenant-général, puis en France, où il commanda tour à tour la troisième division de cavalerie, puis le 9e corps d'armée anglaise. Il prit ensuite le commandement des divisions canadiennes.

Après la guerre, en récompense des services qu'il avait rendus à son pays, il fut nommé gouverneur général du Canada, où il passa cinq années. De retour en Angleterre, il devait acquérir une grande popularité comme chef de la police de Londres, poste qu'il occupa de 1928 à 1931.

La plupart des pays où il avait servi durant la guerre, lui avaient décerné les décorations les plus élevées. C'est ainsi qu'il était grand officier de la Légion d'honneur, grand croix de la Couronne de Belgique, et qu'il était décoré de l'Aigle blanc de Serbie et de la médaille américaine « Distinguished Service Order ».

Le Parlement britannique lui avait marqué sa reconnaissance en lui votant une allocation spéciale de 30.000 livres sterling.

LE CONGRÈS DE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT A LENS

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

» Le canon s'était à peine tu que la résurrection de Lens commençait. Avec une énergie indomptable Basly se mit au travail et triompha de tous les obstacles. Tous les bâtiments communaux furent reconstruits, un centre antituberculeux fut fondé, un dispensaire construit, un projet d'une cité hospitalière fut mis sur pied et il eut la joie de voir presque achevé ce gigantesque labeur, lorsque l'impitoyable mort le terrassa.

» La vie de Basly, termine M. Hanotel, mérite d'être citée en exemple, c'est une de ces belles figures qui peut s'ajouter à celles qui ont fait la noblesse de la démocratie et qui ont consacré leur existence aux idées humaines qui nous sont chers à tous. »

Les autres discours

M. BEUVRY exprime l'émotion qu'il vient de ressentir à l'hommage rendu au grand tribun. Il signale dans quelles conditions la ville de Lens fut choisie pour les assises du Congrès et exprime sa gratitude à ses collaborateurs, particulièrement au commissaire général et au trésorier général qui furent chargés de l'organisation.

Il salue la présence de M. Chatelet auquel il fait part de l'admiration et de l'affection des amicalistes de l'Artois et a un mot aimable pour M. Sarthou, inspecteur d'Académie, envers les congressistes, les délégués cantonaux, la municipalité et la foule des travailleurs qui dimanche vont s'associer à la grande manifestation laïque.

M. Beuvry fait connaître que de 2.000 dans l'Artois, la Ligue était passé à 5.000 cotisants et que dans peu de temps le nombre de 10.000 sera atteint.

Il rend hommage au président de la Confédération, M. Brénier, et termine en déclarant qu'on sait pourquoi aujourd'hui on a la joie et le bonheur de se réunir.

M. BRENIER, président de la Confédération, donne connaissance de la liste des excusés et rend un hommage particulier à Mme Cloquart, empêchée, qui fut la collaboratrice de Basly. L'affluence des congressistes, dit-il, présage qu'on fera des travaux utiles.

Il salue la présence de MM. Barbillier, remplaçant M. Rosset, Thibaut, adjoint, représentant le maire de Saint-Etienne ; Vernay, député de la Loire ; Smelgen, président de Ligue de l'enseignement belge.

A son tour il rend hommage à Basly, ainsi qu'à Lamendin, fils du peuple qui gravirent tous les échelons pour servir la cause populaire à laquelle ils consacrèrent toute leur vie. Après avoir salué les autres personnalités et remercié la municipalité et l'administration préfectorale d'être représentées, M. Brénier rappelle comment se dérouleront les travaux du congrès avec méthode.

Le Congrès sera marqué par deux importantes questions, dit-il : « La femme et la laïcité ».

Il déclare que beaucoup de femmes apportent déjà leur concours dévoués au fonctionnement de différentes œuvres et qu'il serait souhaitable de voir se réaliser leurs revendications politiques qui les rattacheraient à la vie totale du pays.

Puis il y a la question de « l'action laïque dans les enseignements du 2e et 3e degrés ».

« Quel que soit l'emballement d'une jeunesse que l'on peut entraîner avec des sophismes nombreux, nous trouverons dans l'enseignement du 2e et 3e degrés, des jeunes gens décidé à nous suivre sur le terrain de la démocratie, dégagée de toute emprise fasciste et de toute dictature. »

En terminant M. Brénier demande au Congrès d'adresser au président de la République le télégramme suivant :

« La Ligue française de l'enseignement réunie à Lens le 6 juin 1935, fidèle à la tradition et à la pensée de ses fondateurs dans leur volonté de défendre énergiquement les libertés démocratiques et les droits souverains du suffrage universel, adresse à M. le président de la République, l'hommage de son respect et l'assure de ses sentiments profondément dévoués à l'école et aux œuvres laïques. »

M. SMETEN, président de la Ligue de l'enseignement belge, remercie pour les paroles accueillantes qui lui ont été adressées et apporte le salut confraternel des ligueurs belges. Il conserve un souvenir agréable chaque fois qu'il vient en France et c'est pour lui en ce jour une émotion spéciale en venant à Lens, région qui a si douloureusement partagé la grande guerre dont la France et la Belgique ont été victimes.

« Continuons à nous tendre les mains en faveur de notre idéal, sous nos deux devises nationales : « Liberté, Egalité, Fraternité » et « L'Union fait la force », déclare-t-il, avec la même ardeur et la même foi. »

Il conclut en invitant le plus grand nombre de ligueurs à assister au Congrès international de l'enseignement qui se tiendra à Bruxelles fin juillet.

Le discours de M. CHATELET, recteur de l'Académie, sera pour rendre un émouvant hommage aux instituteurs tombés pour le pays. « Ayant donné l'exemple aux enfants, ils ont su montrer l'exemple aux hommes qu'ils conduisaient », dit-il.

Il souhaite que les travaux du Congrès obtiennent un succès mérité et parle des trois éléments qui doivent retenir l'attention des congressistes : l'éducation scolaire et postscolaire, l'éducation physique qui doit avoir sa place à l'école et l'éducation artistique.

« Soyez les bienvenus dans la région du Nord, termine-t-il. Vous y trouverez, je pense, malgré et peut-être surtout à cause des heures lourdes que nous vivons, une volonté de travail, une volonté de confiance et une volonté de paix. Travail, confiance et paix, sont les caractéristiques de tout enseignement digne de ce nom. C'est sous leurs auspices que je déclare ouvert votre 51e Congrès. »

Signalons la délicate attention des organisateurs qui avaient disposé sur la scène à côté de la bannière de la Fédération de la Ligue de l'Enseignement du Pas-de-Calais et des fanions des Sections de **Lens, Saint-Omer, Montreuil, Béthune et Boulogne**, une joli photo de M. Basly, ancien député-maire, contemplant les ruines de sa cité dévastée.

La séance du matin fut levée à 12 h. 15.

La réception par la Municipalité

En corps les congressistes se rendirent place du Cantin, où ils déposèrent des fleurs au monument aux morts.

Ils se rendirent ensuite à l'Hôtel de Ville où une réception leur était offerte par la Municipalité.

Sur la façade de la Mairie qui était pavoisée on remarquait les effigies de Paul Bert, Jules Ferry, Jean Macé, Ferdinand Buisson et François Albert qui furent les pionniers de l'enseignement.

Entouré de tous les conseillers municipaux, M. MAES, député-maire, reçut les congressistes :

« J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue aux membres du 51e Congrès National de la Ligue de l'Enseignement, et de leur dire combien la Ville de Lens est heureuse d'avoir été choisie comme siège de ses travaux.

» Certes, la grande cité minière, au nom de laquelle la Municipalité vous reçoit dans la maison commune, ne peut vous offrir les agréments que d'autres villes, mieux partagées par la nature, sont fières d'offrir à ceux qui les visitent. Nos plaines d'Artois manquent de pittoresque, et les terris de nos fosses n'embellissent pas un paysage plein de monotonie.

» Mais, en revanche, vous trouverez chez nous, dans nos populations attachées à leur labeur fécond, quelque chose qui ne frappe peut-être pas les yeux ni l'imagination, mais qui fait la force d'un pays et la solidité de son armature : Je veux dire un invincible attachement aux idées républicaines, un sens profond de la démocratie, une foi inébranlable dans la vertu libératrice de la laïcité.

» Et c'est pour cela, Messieurs, que la Ville de Lens est fière de vous recevoir. C'est parce qu'elle sait que l'œuvre que poursuit depuis trois quarts de siècle la Ligue de l'Enseignement répond à ses aspirations qu'elle attache tant de prix à voir vos travaux se dérouler chez elle.

» Je vous remercie d'avoir bien voulu répondre nombreux à l'appel des dévoués organisateurs de ces assises, à qui j'adresse ici l'expression de ma vive gratitude. Nous avons tenu à les aider de tout notre pouvoir, afin de donner à cette manifestation le plus grand éclat possible. J'ai la certitude que cet espoir ne sera pas déçu, et que, de vos travaux, de l'étude que vous allez faire de quelques-uns de ces problèmes qui se posent devant la Nation à une heure aussi grave, sortiront des enseignements précieux pour l'avenir de la République.

» Au seuil de ce Congrès, où s'affirme une fois de plus la vitalité des œuvres laïques, et qui groupe l'élite de ces hommes qui poursuivent l'épanouissement de la pensée humaine dans la liberté et dans la paix, je tiens à vous dire une fois de plus la fierté que j'éprouve à vous souhaiter la bienvenue au nom de la Ville de Lens. Je forme, du fond du cœur, les vœux les plus sincères pour le succès de vos travaux, et pour que de votre séjour parmi nous, que vos collègues du Pas-de-Calais et la Ville de Lens ont voulu rendre le plus agréable possible, vous emportiez un excellent souvenir. »

M. Brenier exprima sa gratitude à l'assemblée communale pour son accueil chaleureux et son appui efficace accordé sans limite à la Ligue de l'Enseignement.

On sabla ensuite le champagne en l'honneur de l'Ecole laïque et de la République.

A l'issue de la séance d'ouverture il fut procédé à la nomination des différentes commissions qui doivent se réunir demain.

L'APRÈS-MIDI

A 14 h. 30, un grand nombre de délégués se trouvaient à la Gare Sainte-Elisabeth, où un train était mis à leur disposition pour visiter les industries minières qui les intéressent au plus haut point.

L'après-midi de cette première journée a été réservée à une séance — qui n'était pas publique — de l'assemblée générale de la Confédération Générale des Œuvres Laïques, qui groupe 75 Fédérations départementales avec près de 20.000 sociétés, 700.000 adhérents adultes et plus d'un million d'enfants.

G. D.

AUJOURD'HUI

La séance plénière de l'U.F.O.C.E.L. (Congrès du Cinéma) qui devait se tenir hier après-midi, se tiendra aujourd'hui à 9 h., salle Tabarin.

De 9 à 12 et de 15 à 19 h., à l'Hôtel de Ville, travaux des commissions.

A 20 h. 30, à l'Apollo, soirée artistique offerte par la Fédération des Œuvres Laïques du Pas-de-Calais.

UNE RÉUNION DU SYNDICAT NATIONAL DES INSTITUTEURS

Avant la réception à l'Appolo, 500 institutrices et instituteurs adhérents du Syndicat National des Instituteurs se réunirent à la Maison Syndicale de Lens.

M. PETIT présidait. Il se réjouit de constater que le groupe syndical de la région de Lens a repris sa vitalité d'autrefois.

M. BAILLET montre la nécessité du rassemblement des forces antifascistes, nécessité d'un plan contre la crise. « Les instituteurs d'aujourd'hui sont appelés à réaliser, dans la République, les réformes sociales comme leurs aînés ont été appelés à réaliser les réformes politiques. Les forces financières et économiques se dressent tout naturellement contre l'Ecole laïque. Notre enseignement basé sur la raison ne leur donne pas satisfaction. Dans les siècles passés, en période de crise, de disette, le peuple savait se résigner à sa misère. Aujourd'hui, pour la résistance, nous devons nous joindre à lui. »

M. MONTREUILLE, vieux militant syndicaliste, fut vivement acclamé par les auditeurs présents.

Un cortège se forma et défila jusqu'à la gare à travers la ville derrière MM. Petit, Baillet, Béthune, Montreuille, Mme Routier, militants du Syndicat National.

LOTERIE NATIONALE (Tirage 21 Juin)
Banque M. ROY Dixièmes : 11 fr. Pochettes de 10/10e diff.
C.C.P. 18803 Lille, 36 Bd Liberté et Succ.

LE MINISTRE BELGE DU TRAVAIL A REÇU LES MEILLEURS OUVRIERS DE FRANCE

M. Delattre, ministre du Travail et de la Prévoyance sociale, a reçu hier matin une délégation des meilleurs ouvriers de France, conduite par Me de Moro-Giafferi, ancien sous-secrétaire d'Etat à l'Enseignement technique de France.

Après avoir souhaité la bienvenue aux représentants de la France, le ministre du Travail les a félicités d'avoir pu conquérir ce titre si enviable et a fait remarquer que, par une coïncidence symbolique, les ouvriers de France étaient reçus par un ouvrier de Belgique, c'est-à-dire lui-même.

Puis il a remis à certains membres de la délégation l'insigne d'honneur de lauréat du travail de Belgique.

Me de Moro-Giafferi a remercié avec chaleur le ministre, et l'a assuré de l'amitié et de la sympathie des populations laborieuses de la France.